

*COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE QUARTIER  
REPUBLIQUE SAINT AMBROISE*

*Jeudi 18 février 2016*

I. Questions des habitants

II. Actualités des commissions

III. Contribution des habitants au contrat de prévention et de sécurité du 11<sup>ème</sup>

IV. Proposition de vote portant sur deux dépenses en investissement

***I. Interventions et questions des habitants***

- ✎ Une riveraine déplore la présence constante de mares d'urine dans le passage Amelot
- ✎ Les propriétaires de chiens occupent le terrain de boules du boulevard Richard Lenoir. Ils demandent l'installation d'un espace canin dans le quartier Saint Ambroise à l'image de celui de la rue de la Roquette.
- ✎ Les travaux sur le jardin Truillot durent depuis longtemps. Il serait bien d'autoriser sa traversée du boulevard Richard Lenoir vers l'église Saint Ambroise pendant leur durée.
- ✎ Le soir, la zone des espaces végétalisés entre la Rue Pelée et l'allée verte où l'on peut s'asseoir est investie par les sorties des bars de la rue Amelot. Tous les riverains se battent pour l'installation de cornières sur ces espaces qui minimiseraient les dégâts.
- ✎ Il a été décidé de déplacer les jeux pour les enfants dans le jardin Truillot et de mettre des jeux pour les adolescents sur le boulevard Richard Lenoir. Ces jeux qui sont très bruyants seront une source supplémentaire de nuisances sonores et nocturnes.
- ✎ Installation de l'association Gaia, au 12 bis Rue de la Pierre Levée.

Actuellement domiciliée au 62 bis avenue Parmentier, l'association va être installée au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 12 bis, rue de la Pierre levée. Les habitants auraient aimé en être informés. Il est question de mettre en place une pétition et de monter un collectif à l'encontre de ce projet.

François Vauglin :

L'association GAIA, spécialisée dans la prévention et dans le soin en addictologie et toxicomanie, exerce ses activités depuis 1998 dans un local situé au 62 bis avenue Parmentier. A ce jour, elle n'a jamais reçu de plainte de la part des riverains.

Les locaux, rue de la Pierre Levée, accueilleront le siège de l'association ainsi qu'un Centre de Soins d'accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). À ce jour, il existe vingt-cinq CSAPA dans tout Paris. Ces Centres médico-sociaux sont financés par l'Assurance Maladie, sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ces structures permettent aux personnes souffrant d'addictions et demandeuses de soins de consulter des médecins, assistants sociaux, infirmiers et éducateurs afin d'assurer une prise en charge de la dépendance. En accueillant tous les types d'addictions, que ce soit aux drogues, à l'alcool ou à toute autre chose, ces structures assurent un rôle essentiel de santé publique.

La délivrance quotidienne des médicaments s'effectuera principalement au sein du bus de Gaia qui circule tous les jours entre gare du nord et place de la Nation »

[Le 4 mars dernier, François Vauglin a reçu les représentants des riverains en présence de l'association GAIA, de la RIVP et de Stéphane Martinet. Par ailleurs, une visite des locaux du 62 bis avenue Parmentier et du chantier du 12 bis, rue de la Pierre levée a été organisée les mardi 5 et 6 avril pour le conseil de quartier République Saint Ambroise et les riverains. Une réunion publique a été organisée le 11 avril dernier et les représentants des riverains ont été reçus par le cabinet du préfet en présence de François Vauglin et de Stéphane Martinet le 15 avril dernier]

☞ Comment a été choisi le futur cinéma du 14, avenue Parmentier ?

François Vauglin :

Je m'étais engagé durant la campagne municipale à mettre en place un cinéma populaire et de qualité, accessible à tous. Dès mon élection, nous avons mis cette proposition en chantier et Anne Hidalgo a lancé l'appel à projet international « Réinventer Paris ». Pendant l'année 2015, 2 jurys (national au moins de Juillet et international au mois de Janvier dernier) se sont réunis pour sélectionner les équipes lauréates. Cela nous a permis de mettre en place un projet qui respecte le bâtiment (notamment sa façade) et l'architecture métallique. Le cinéma comportera cinq salles, avec deux grandes salles, avec l'une d'entre elle posée en toiture avec une baie vitrée, permettant d'avoir un panorama sur les toits de Paris. Une salle sera dédiée à la vie du quartier (associations et Conseil de quartier) ou encore pour les scolaires (éducation, transmission du savoir-faire autour du film et de l'image avec la SRF, Société des Réalisateurs de Films). Le bâtiment sera ouvert à tous les habitants, un restaurant ouvert à tous (pas seulement aux clients du cinéma) sera installé en toiture et géré par Thierry Marx. Élément important, la ville restera toutefois propriétaire du bâtiment.

☞ De nombreux propriétaires de chiens occupent régulièrement le 2ème terrain de boules du boulevard Richard Lenoir. Ils demandent l'installation d'un espace canin dans le quartier Saint Ambroise à l'image de celui de la rue de la Roquette.

François Vauglin :

Nous avons un problème sur un côté du square de la Roquette. Les propriétaires de chiens avaient pris l'habitude les y promener, occasionnant des nuisances sonores pour les riverains et des conflits d'usage. La solution a été de déplacer cet usage sur le mel planté le long de la rue de la Roquette (bientôt appelé le mel Pierre Desproges) qui est en retrait des habitations. Je vous invite à prendre rendez-vous avec Joëlle Morel pour étudier la question.

On constate la fermeture de nombreux commerces de textiles. Seront-ils remplacés par des commerces de proximité ?

François Vauglin :

Depuis une quinzaine d'années une activité industrielle de textile s'est installée au cœur de notre arrondissement, activité inadaptée au cœur d'une ville. En 2004, la ville a créé la SEMAEST, en lui déléguant son droit de préemption pour qu'il soit mis en place un commerce de proximité à chaque cession d'un local commercial. Depuis, 145 commerces de proximité ont été réinstallés. Un véritable effort public fut réalisé et le pic du nombre de grossistes a été atteint en En 2007. En 2015, le dernier bilan a indiqué une baisse de 12% de ces commerces qui se sont déplacés sur la zone industrielle installée à Aubervilliers et qui ont été remplacés par des commerces de proximité. Nous restons vigilants sur l'évolution de la situation, avec Philippe Ducloux, Conseiller de Paris, Conseiller délégué au commerce, à l'artisanat et aux professions indépendantes.

## **II. Actualités des commissions**

### **Agriculture urbaine**

Une démonstration d'agriculture urbaine est envisagée sur l'espace Truillot pendant la période éphémère. Cela consistera en la pose de deux jardinières de légumes et de fruits. Leur gestion sera proposée à la paroisse Saint-Ambroise qui pourra les récupérer à la fin de la période éphémère.

Nous proposons de mettre en place, dans le jardin Truillot, une agriculture urbaine hors sol. Il s'agit d'installer quatre bacs avec des légumes et des fruits. Le projet devrait coûter 1 500 euros. Celui-ci a pour ambition, en plus de végétaliser l'espace, de mettre en place une véritable action pédagogique au niveau de l'écologie. Il est impératif de prendre conscience de la nécessité de mettre du vert partout dans la ville, même à l'échelle la plus petite qui soit.

### **Commission propreté et cadre de vie**

- ✎ Une action de ramassage des mégots sur le quartier a du être annulée avec les attentats. Cette action sera relancée.
- ✎ Une bonne partie des pieds d'arbres a fait l'objet d'un traitement. Pour autant, onze arbres restent dangereux, leurs racines sortant du sol.

Patrick Bloche, Conseiller de Paris, Conseiller délégué à l'urbanisme

En raison de la présence du canal, on ne peut pas planter des arbres qui ont des racines profondes. Elles ont donc tendance à soulever le dallage. Depuis un certain nombre d'années, le problème est pris à bras le corps avec le traitement des pieds d'arbres et notamment par l'utilisation d'un matériel particulier, puisqu'il faut à la fois niveler et parallèlement ne pas étouffer l'arbre qui a besoin de respirer constituant des problèmes complexes. En 2014, ce traitement a nécessité 50 000 euros, budget provenant de ma réserve parlementaire.

Intervention : Ce traitement est trop long et coûte très cher, pourquoi ne pas enlever les arbres qui sont ingérables et les remplacer par autre chose?

[Une marche exploratoire est programmée pour le 14 avril prochain en présence des conseillers de quartier, de Florent Hubert, Joëlle Morel ainsi que les services de la Mairie de Paris]

### **Commission Truillot/trame verte**

Il y a des actions centrées sur le jardin lui-même mais aussi sur ces abords et par extension la végétalisation des pieds d'arbre. Une réunion d'habitants a été organisée par le Conseil de quartier le 29 janvier dernier. Elle a permis de localiser et d'identifier un certain nombre de points qui vont être soumis à d'autres réunions plus spécialisées : sur le thème « mémoire et culture » à propos du jardin, une autre sur les aménagements (kiosque, aménagement pour faire des événements etc ...) et enfin sur le thème végétalisation, énergie, énergie positive et biodiversité. Le résultat de ces réunions fera l'objet d'un dialogue avec les services techniques de la Mairie de Paris.

### **Commission solidarité**

Depuis la fin de la grève des agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports, la bagagerie fonctionne à plein rendement. Elle est ouverte le jeudi après-midi, le vendredi et le samedi toute la journée ainsi que le dimanche matin.

Le site Internet « *Paris je m'engage* » a permis de trouver de nouvelles recrues jeunes qui pourront par la suite intégrer l'association. Le projet d'agrandissement de la bagagerie avance. L'association *Charonne*, qui veut ouvrir un espace de ressource de proximité pour les personnes issues des maraudes prévoit un accueil d'environ une centaine de personnes par an en vue d'une réinsertion sociale et culturelle progressive avec l'appui des différents partenaires sociaux du 11<sup>ème</sup>.

### ***III. Groupes de travail et contribution des habitants au contrat de prévention et de sécurité du 11<sup>ème</sup>***

En 2015, la Ville de Paris a signé un contrat de prévention et de sécurité avec 4 autres acteurs institutionnels (la préfecture de police, le préfet de Paris, le recteur de l'académie et le procureur). Dans ce contrat est prévue une déclinaison arrondissement par arrondissement. Que ce soit Paris ou les arrondissements, il existe un Conseil, qui réunit ces cinq acteurs institutionnels, souvent assistés d'un comité de pilotage pour organiser la coopération et l'articulation des services de sécurité et qui s'orientent de plus en plus vers la prévention. La prévention c'est aussi et avant tout éviter que des populations vulnérables soient exposées à des risques sociaux (les enfants, les personnes âgées, les sans abris etc.). Il faut donc avoir une conception élargie et pas simplement ponctuelle.

Les élus du 11<sup>ème</sup> se sont chargés de constituer un contrat de prévention et de sécurité, auquel sont associés les habitants.

Contribution des groupes de travail :

- Ouverture d'un poste de police
- Création d'une police de proximité
- Amélioration de l'accueil dans les commissariats
- Dégager les abords des passages protégés
- Contrôler les terrasses
- Faire respecter les feux de signalisation
- Amélioration de l'éclairage public
- Réglementer la circulation des 2 roues et autres rollers, gyropodes... etc. sur les trottoirs

#### ***IV. Vote portant sur deux dépenses sur le budget d'investissement du conseil de quartier***

Proposition de vote pour une participation de 400 euros pour l'achat mutualisé d'une sono.

##### **La dépense est votée**

Proposition de vote pour un budget de 1500 euros pour le projet d'agriculture urbaine sur le jardin Truillot

##### **Le budget de 1500 euros est voté**